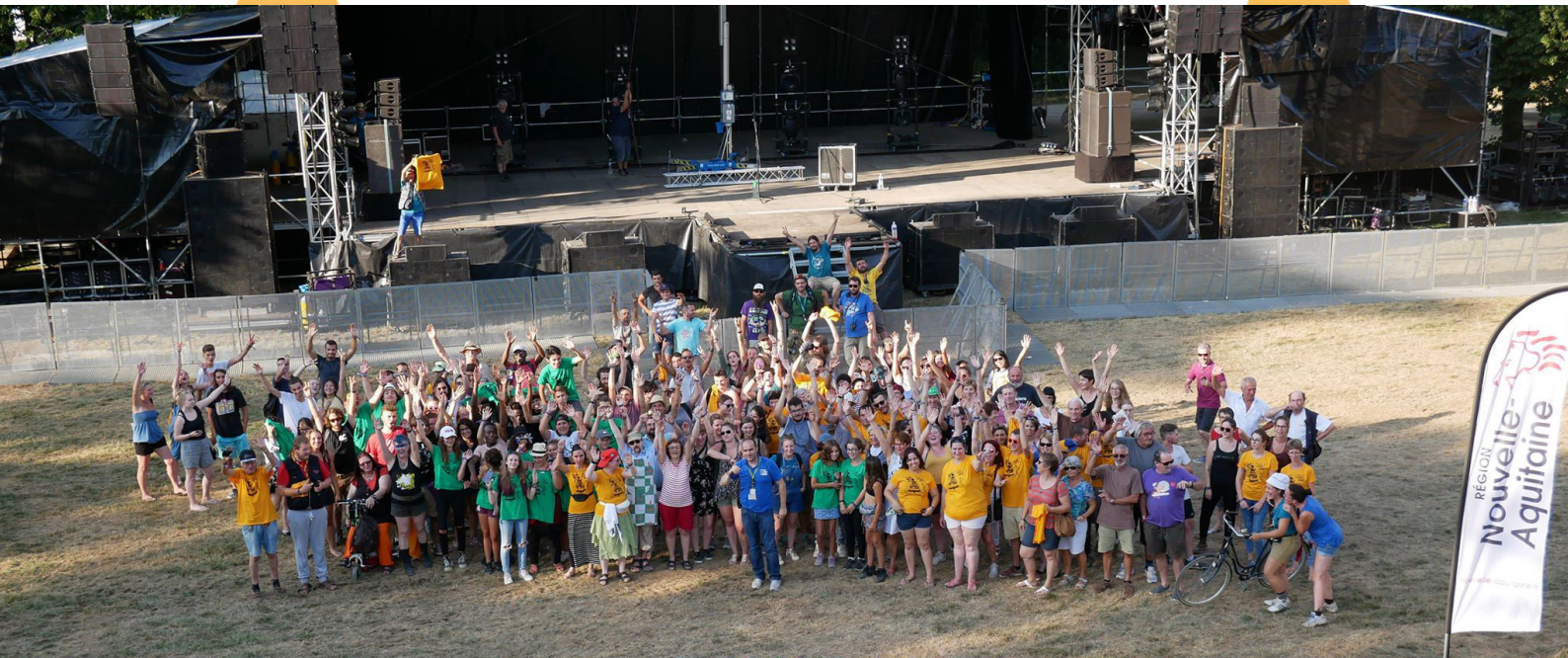


CHARTRE DU BÉNÉVOLE



Le festival Au Fil du Son fêtera cette année sa 16ème édition et nous avons besoin de TOI !

Depuis 16 ans, le vrai trésor de notre association réside dans les bénévoles. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et y trouver sa place. Que tu sois jeune ou plus âgé, que tu ais de l'expérience ou pas, tu auras ta place au sein de l'équipe ! En 2018, ce sont environ **600 bénévoles** qui ont participé à l'organisation et à la réalisation de l'événement. Alors ne te pose plus de questions et vient rejoindre **la grande famille d'Au Fil du Son**.

Avant tout, être bénévole signifie que tu participes à notre projet **de manière volontaire et sans contrepartie financière**. Cette charte précise ce à quoi tu t'engages et ce à quoi nous nous engageons envers toi.



★ PROJET ASSOCIATIF

Le bénévole s'engage à respecter les valeurs de l'association ainsi que le fonctionnement du Festival Au Fil du Son.

★ SÉCURITÉ ET PRÊT DE MATÉRIEL

Quelques mesures de sécurité, pour le bien être de soi-même et pour l'ensemble des personnes présentes sur les lieux :

- Respect du code de la route et de la législation en vigueur pour l'utilisation des divers véhicules (permis spécifiques)
- Respect des règles d'hygiène notamment pour la manipulation de la nourriture
- Obligation du port du bracelet pour franchir les différents points de contrôle
- Porter des chaussures fermées pour éviter les blessures.

Attention : l'introduction de personnes non munies de pass, même s'il s'agit de proches, est interdite.

L'association met à disposition du bénévole du matériel, il s'engage à l'utiliser avec soin et à informer les responsables en cas de perte ou de détérioration.

★ ATTITUDE ET COMPORTEMENT

Afin que le public, les artistes, les partenaires, ... gardent un souvenir agréable et une image positive du festival le bénévole devra être responsable de son comportement : souriant, convivial, attentif, respectueux. Cela implique également qu'il sera raisonnable quant à la consommation d'alcool (2 verres par jour maximum) pouvant entraîner des comportements inappropriés. **Toute consommation de produits stupéfiants est interdite.**

★ ENVIRONNEMENT

Le festival Au Fil du Son s'inscrit dans une démarche de Développement Durable. Par conséquent le bénévole s'engage à respecter l'environnement au travers d'actions simples et concrètes : ne pas jeter son mégot par terre, ramasser les déchets qui se trouvent sur son chemin, assurer le tri sélectif, ...

★ ATTITUDE

Participer à l'organisation d'un festival est une expérience enrichissante mais qui peut aussi être très éprouvante. Il faut donc être solidaire : communiquer, faire connaissance, s'entraider, être attentif aux autres, savoir entendre les difficultés ou limites de chacun sans oublier d'exprimer les siennes si besoin (fatigue, besoin d'une pause, d'un réconfort, ...).

Le bénévole est amené à être en contact directe, lors des repas ou durant le festival, avec les différents artistes présents pour l'occasion. Le bénévole doit absolument respecter les règles de bonne conduite et ne pas devenir envahissant avec les artistes.

★ MISSIONS

Le bénévole doit s'impliquer dans les activités qui lui sont confiées notamment en respectant les horaires convenus avec les responsables. En cas d'impossibilité d'occuper son poste, il devra le prévenir dans un délai respectable. Les différentes missions proposées aux bénévoles tiendront compte, dans la mesure du possible, des vœux formulés lors de l'inscription sur le site.

Le bénévole devra accepter que son planning soit modifié ponctuellement pour aller en soutien sur un autre pôle dans le besoin.

Le bénévole fera son maximum pour être présent sur les lieux du festival pour le montage et le démontage de l'événement.

L'association La Ch'mise Verte peut décider à tout moment de la fin de la collaboration avec le bénévole, si les consignes et règles précédemment énoncées ne sont pas respectées, si il manque de respects à quiconque ou si il agit de manière irresponsable mettant en danger autrui ou l'organisation du festival !

★ CONTREPARTIES

Être bénévole comporte bien évidemment des avantages. Ainsi tu auras des créneaux libres te permettant de profiter des concerts. Ainsi dès que tu sauras à quelle équipe tu es affiliée, informe ton responsable sur les concerts que tu ne veux pas louper (un ou deux maximums) afin de faire des plannings qui satisferont tout le monde. Attention, nous ne pouvons pas garantir le respect total des demandes mais les responsables feront leur maximum pour que tout le monde y trouve son compte.

De plus, en échange de ton aide tout au long du festival, l'équipe organisatrice s'engage à :

- Informer, intégrer et accueillir chaque bénévole
- Te fournir trois repas par jour
- Mettre à disposition un emplacement de camping et parking dans un espace réservé aux bénévoles. Attention le camping bénévole à ses propres règles : ne pas faire trop de bruit proche des tentes (et oui c'est avant tout un lieu pour dormir), laisser les douches et toilettes propres après votre passage, ...
- Proposer un espace dédié aux bénévoles sur le site du festival. Ici tu pourras te reposer, désaltérer et demander toutes les informations aux responsables bénévoles.
- Offrir un pack bénévole avec : tee-shirts, badge, bracelet, cendrier de poche, ...
- Te permettre d'assister aux balances des artistes sur vos temps de pause
- A ne pas divulguer tes informations personnelles (numéro de téléphone, adresse mail, ...)

★ IMAGE

Le bénévole donne son accord pour la fixation et l'utilisation de son image (Photos & Vidéos) et/ou de sa voix, et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public. Ces oeuvres audiovisuelles seront diffusées dans un but non commercial : en vidéogrammes, photos, internet, et tout autre moyen encore inconnu à ce jour et s'adressent à tous publics. L'association la ch'mise verte sera le propriétaire des images (Photos & Vidéo) et l'enregistrement aura lieu entre le 15 juillet 2019 et le 3 août 2019 à CIVRAY (86)

> Le producteur de l'oeuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette oeuvre/cet enregistrement. L'oeuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.

> Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

> Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

> Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

TOUTE L'ÉQUIPE D'AU FIL DU SON TE REMERCIE D'AVANCE POUR TON ENGAGEMENT ET A HÂTE DE TE RETROUVER POUR UNE SEIZIÈME ÉDITION MÉMORABLE !!!

Pour toute information n'hésite pas à contacter notre équipe de choc :

Marion – Tifanie

Par mail :

benevole.afds@gmail.com

